



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_081

Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le 07/08/2023
ID : 048-214800393-20230727-D_2023_081-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : autorisation d'aménagement sur le domaine public au droit de la parcelle B1261

Monsieur Lafourcade présente la demande du propriétaire de la parcelle cadastrée section B numéro 1261 concernant l'implantation d'un escalier sur le domaine public en bordure de son habitation. Il précise que cet aménagement est nécessaire afin de sécuriser l'accès à l'habitation et qu'il ne gênera en rien la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE cet aménagement qui fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire en définissant les modalités d'utilisation et de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lafourcade à signer ladite convention.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	